



PROCÉDURES LOCALES

Championnat Régional Centre Val de Loire Catégorie Générale Classe Multiclasse du 28/06 au 03/07/2026 Aérodrome Tours-Le Louroux (LFJT)

Edition du 31/05/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 08/02/2026

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.



Table des matières

1. DESCRIPTION DE LA COMPETITION	3
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPETITION	3
1.2. CALENDRIER DE LA COMPETITION	3
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2. GENERALITES	4
2.1. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DECOLLAGES	4
2.2. CATEGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE	4
2.4. ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5. EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS	4
2.6. SITE INTERNET	4
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES	5
2.8. DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9. EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	5
2.10. MESSAGERIE	5
3. PROCEDURES AU SOL	6
3.1. PRESENTATION DE L'AERODROME	6
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET PASSAGE AU POINT DE PESEE	6
3.3. PROCEDURE DE PESEE	6
3.4. PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE	6
3.5. GRILLE DE DECOLLAGE	6
3.6. PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7. DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	7
3.8. POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR	7
4. PROCEDURES EN VOL	8
4.1. FREQUENCES RADIO	8
4.2. DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / TREUIL / DECOLLAGE AUTONOME	8
4.3. PROCEDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR	8
4.4. INFORMATION D'ARRIVEE	8
4.5. PROCEDURE D'ARRIVEE ET D'ATTERRISSAGE	8
5. DEROULEMENT DES EPREUVES	10
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN (LE CAS ECHEANT)	10
5.2. ZONE DES EPREUVES	10
5.3. PARAMETRES DES PORTES DE DEPART ET D'ARRIVEE	10
5.4. OUVERTURE DE PORTE DE DEPART	10
5.5. ANNULATION D'EPREUVE EN VOL	11
5.6. PENALITE ALTITUDE D'ARRIVEE	11
6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR	11
7. ANNEXES	12

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat Régional Centre Val de Loire
- Lieu : Aérodrome Tours-Le Louroux (LFJT)
- Association organisatrice : Touraine Planeur
- Altitude de référence de l'aérodrome : 126 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 31/05/2026
- Entraînement (non officiel) : 26/06 au 27/06/2026
- Période d'enregistrement : 25/06 au 27/06
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : 27/06
- Premier briefing obligatoire : 28/06 à 10H à l'Escadron
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 28/06 au 3/07
- Remise des prix : 3/07/2026 à 19h00

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Patrice Vandendaele
- Représentant fédéral ou régional : N/A
- Choix des épreuves : Patrice Vandendaele & Michel Jacquemin
- Scoring : Patrice Vandendaele & Michel Jacquemin
- Secrétariat : Joël Guignard & Philippe Baptiste

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Philippe Baptiste
- Sécurité des vols : Eric Pintat
- Météorologue : Patrice Vandendaele
- Logistique : Frédéric Demaret
- Contrôle Technique : Frédéric Demaret
- Remorquage : Jean-Louis Tilquin
- Treillage : Joël Guignard
- PC vache : Fred Demaret
- Mise en piste et organisation de la piste : Eric Vallat & Eric Pintat
- Webmaster : Alix Larribhe
- Responsable presse : Eric Vallat

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 02 47 65 42 44, 06 43 04 56 69
- E-mail : contact@touraine-planeur.org
- Site web : www.touraine-planeur.org
- Adresse postale : Touraine Planeur, Aérodrome de Tours 37240 Le Louroux

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 120 € pour les pilotes de -25 ans
- 150 € pour les pilotes de +25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 39 €.

Le prix d'une treuillée standard est de 10 €.

Pour les aéronefs motorisés à décollage autonome, un forfait de 12€ par jour de vol (nombre de décollages illimité) sera demandé.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 150 €

2.2. Catégories, Classes et types de planeurs admis

Cette compétition est organisée dans la classe Multiclasse. Les handicaps appliqués seront ceux préconisés par la note NP 4.1.d. § 1.a.

Seule une décision du maire ou du préfet réduisant l'utilisation de l'eau pourrait engendrer automatiquement l'interdiction de ballaster. Dans ce cas-là, les handicaps seront adaptés en accord avec la commission sport de la FFVP.

Si la piste est trop meuble, une limite de masse pourrait être appliquée.

Le nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 24

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.68 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Ce championnat étant un championnat régional les enregistreurs décrits au §9.8 sont admis. Toutefois l'organisation invite les concurrents qui souhaitent participer à un championnat de France dans l'avenir à utiliser un enregistreur conforme à la norme requise pour un tel championnat

L'organisation demandera quatre semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

Néant

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/championnat-regional-centre-val-de-loire-tours-le-louroux-2026/>

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : 002LIGNE03, 003LIGNE21
- Points de report utilisables : sans objet
- Points d'arrivée utilisables : 001LE LOUROU

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : sauf dans les zones en activité, vols limités au FL115.

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - Classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire ; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quel que soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - Classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé dans l'Escadron.

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe WhatsApp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Lors de son inscription le concurrent sera inscrit sur le groupe WhatsApp créée à l'intention de la compétition.

3.Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome

Voir Annexe 7.1, 7.2, 7.3 & 7.4

3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

La mise en piste se fera par le taxiway côté Whisky.

3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé. Les pesées seront effectuées au niveau de l'escadron.

3.4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Les déballastages après le point de pesée sont autorisés.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

3.5. Grille de décollage

Conformément à la NP4.1, le seul type de grille désormais autorisé est le placement libre. Cependant comme deux moyens de lancement sont possibles les planeurs se rangeront en fonction du moyen de lancement choisi, côté Whisky pour les décollages en remorqué, côté Echo pour les décollages au treuil.

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : heure indiquée sur la fiche d'épreuve.

3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au secrétariat du club

N° de téléphone : 02 47 65 42 44

WhatsApp PC Vache : 06 43 04 56 69

En cas de vache, le pilote peut :

- Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- Contacter le PC Vache par SMS ou WhatsApp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours][nb de points tournées][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi email à l'adresse regional.tp.2026@gmail.com

- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

Le coût du dépannage air est de 2.50€/centième d'heure.

En cas d'atterrissage sur une plateforme planeur, le concurrent peut demander à être dépanné air par le club basé. Cependant il doit assurer lui-même le paiement des frais occasionnés.

4.Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 119.785 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 119.785 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.505 MHz
- 122.655 MHz
- 123.055 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

En cas d'atterrissage pendant les mises en l'air, les pilotes devront suivre les instructions du chef de piste. Les planeurs posés attendront la fin des décollages et l'autorisation du chef de piste pour venir se réaligner côté Whisky pour le décollage par avion, les pilotes souhaitant utiliser le treuil devront rejoindre le point de départ prévu à cet effet côté Echo.

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] *au cercle, directe ou tour de piste* »

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long ou un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet.

5.2. Zone des épreuves

Sans objet.

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 300 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5. Annulation d'épreuve en vol

À tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.6. Pénalité altitude d'arrivée

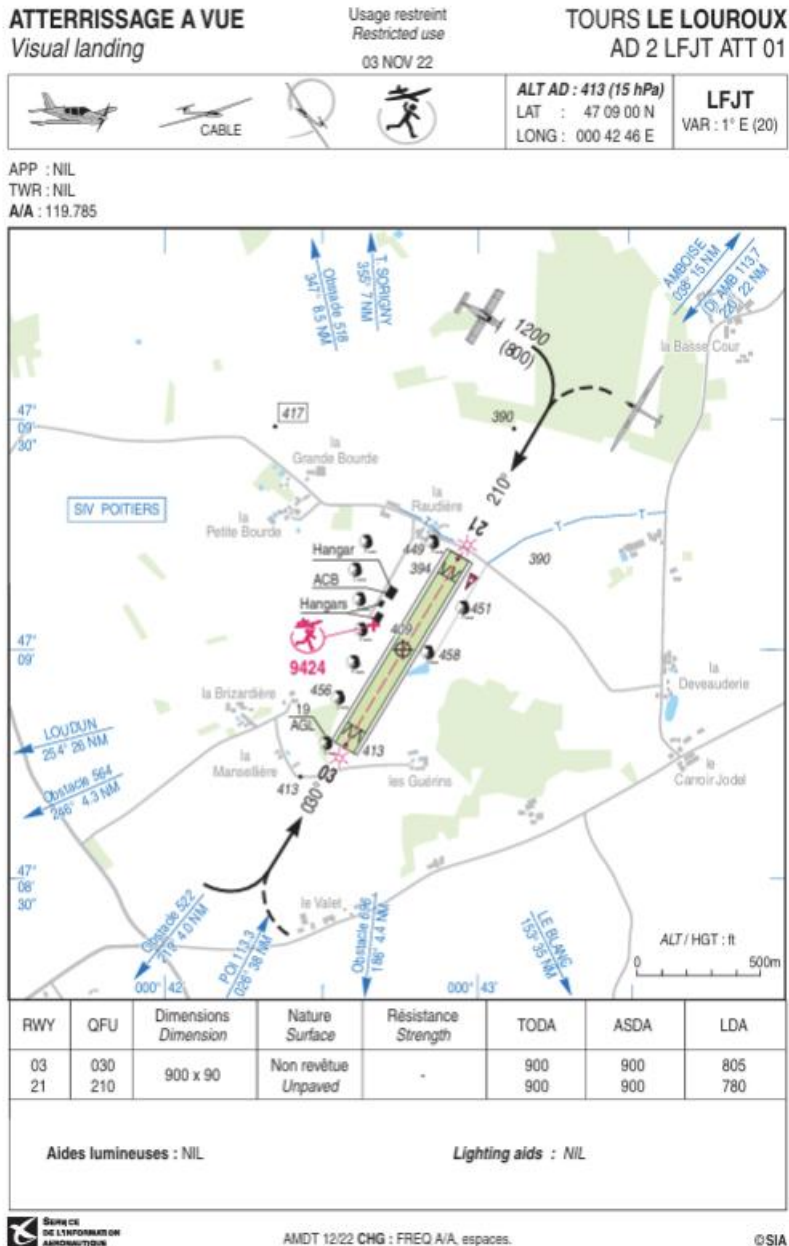
La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet (*préférable*)

7. Annexes

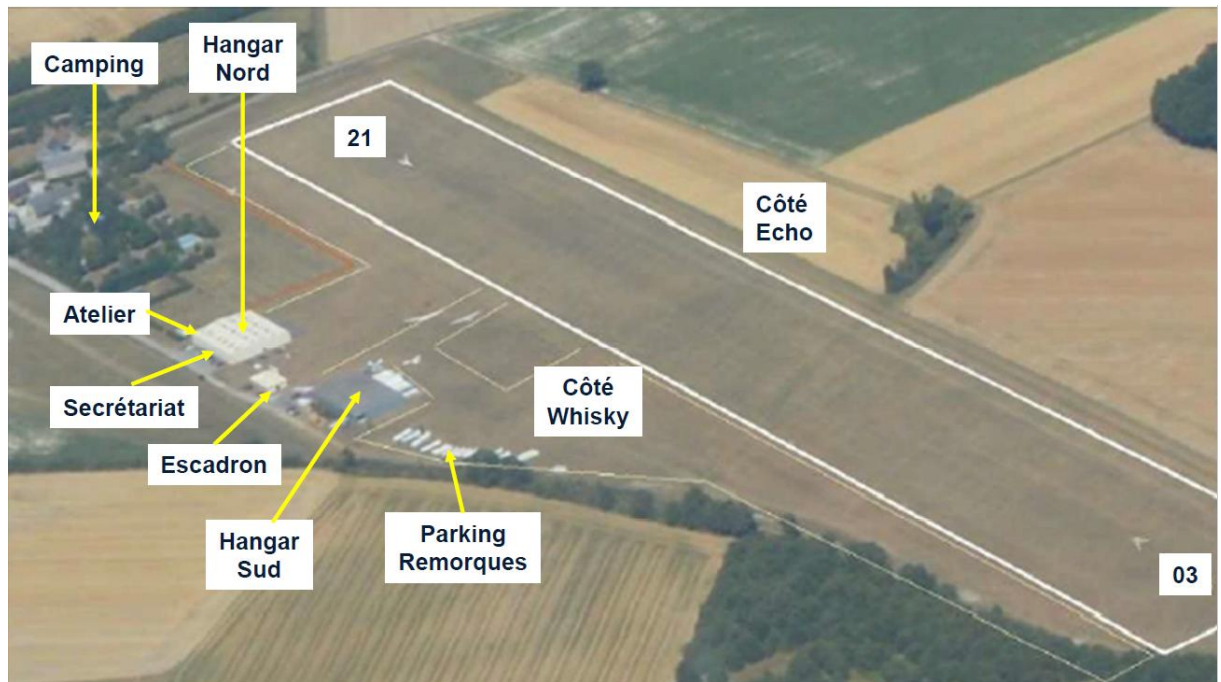
7.1. Carte VAC LFJT



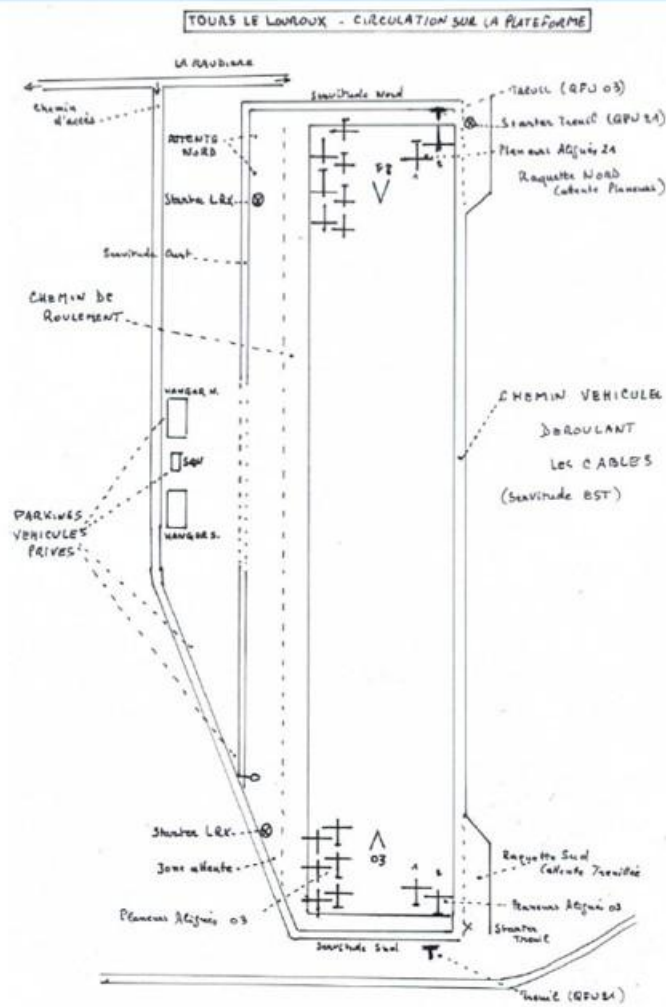
7.2. Limites de l'aérodrome



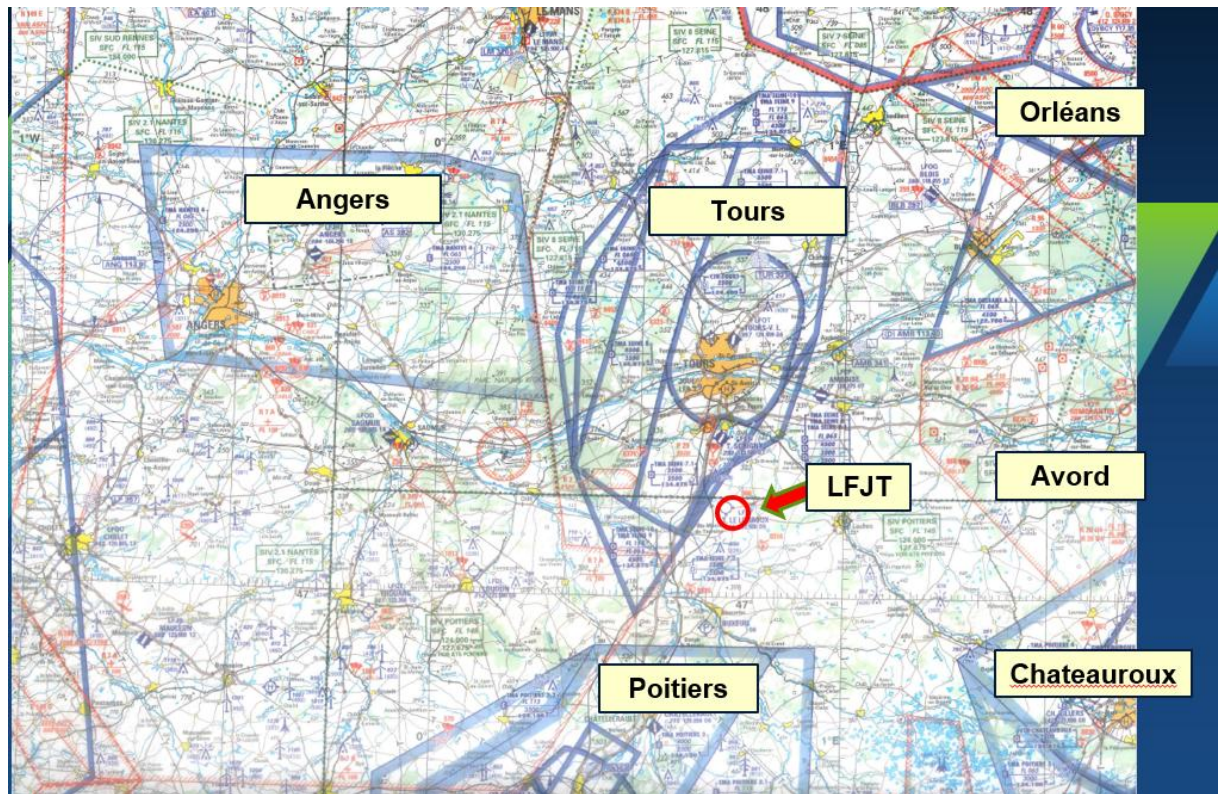
7.3. Infrastructure LFJT



7.4. Organisation de la piste





7.5. Vue schématique de l'espace aérien



7.6. Procédure de décollage en remorqué

Les ailes sont à l'horizontal, ballasts équilibrés avant l'arrivée du câble.
Le pilote accepte l'accrochage s'il est prêt, à défaut il sera comme refusant le départ et placé en fin de grille.

En suite,

- Zoulou 2 fois Alpha Lima essai radio
-  Je te reçois 5
-  J'ai 120 litres d'eau
- L'avion tends le câble

Une fois, le câble tendu

-  AL prêt au décollage

7.7. Procédure de décollage au treuil.

■  Treuil es-tu prêt?


■ Le treuil est prêt

■ → on attache le câble au parachute

Ensuite,

■  

■ → Aile horizontale

■  LS4, une personne à bord, tu peux tendre le câble Echo (Whisky) ou le câble restant

■ Je tends le câble Echo pour un LS4, une personne à bord, silence radio pendant la treuillée

■  Tendu tendu





■ Fin de treuillée


■ Corrige Echo / Whisky

■  Accélère 90

■  Ralenti 140

7.8. Procédure d'atterrissage

-  AL en zone de perte d'altitude à 500m
-  AL début de vent arrière pour la 21 au Louroux
-  AL (vire en) base
-  AL finale

-  Numéro 2 après BF

7.9. Règles de vie sur le terrain

- Dégager toujours vers Whisky sauf instruction contraire du chef de piste
- Une fois posé, dégager suffisamment loin du bord de piste en tirant le planeur à la main avant d'aller chercher un véhicule.
- Ok pour utiliser les voitures privées pour mettre en piste mais ensuite parking près des remorques
- Utilisation des voitures de piste et voitures privées uniquement par des chauffeurs ayant leur permis de conduire.
- Ne rien dire au remorqueur lorsqu'on largue
- Silence radio pendant les treuillées
- Passages interdits
- Dépannage « air » possible
- Utilisation des hangars possible en fonction des disponibilités avec priorité aux biplaces
- Utilisation des aéronefs de Touraine planeur possible en fonction des disponibilités
- Max 20 Km/h sur la route qui longe le camping
- Bar en libre-service mais pas gratuit ! Cartes de bar en vente au secrétariat (ne pas oublier de laver, sécher & ranger les verres après utilisation).